

pays, soit qu'ils fussent mécontents des interprétations que l'on donnait à quelques-unes de ces propositions, soit qu'ils redoutassent le mal que, selon leur sentiment, les âmes pouvaient en souffrir, Nous firent connaître en confiance la cause de leurs inquiétudes. Et Nous, nous souvenant que le salut des âmes est la première loi que nous devons considérer, voulant en même temps, vous donner un nouveau gage de notre vigilante charité, Nous avons demandé à chacun de vous de nous faire connaître librement, par lettre particulière, son jugement touchant la question, ce que tous vous avez fait promptement.

*“ Par l'examen de ces lettres, nous avons constaté facilement que quelques-uns d'entre vous ne trouvaient dans ces propositions aucune espèce de crainte ; tandis qu'à d'autres il semblait qu'elles abrogeaient en partie les règles disciplinaires du Concile de Baltimore concernant les écoles ; et ils craignaient que les diverses interprétations données à ces propositions ne fussent la cause de tristes dissentiments dont les écoles catholiques auraient eu à souffrir. Après avoir sérieusement pesé toutes choses, Nous sommes entièrement persuadé que ces interprétations sont tout-à-fait étrangères à l'intention de notre délégué, comme assurément elles le sont au sentiment de ce Siège Apostolique. Certes, les principales propositions soumises par lui sont tirées du IIIe Concile de Baltimore et déclarent tout d'abord que l'on doit pourvoir avec un très grand soin aux écoles catholiques, laissant au jugement et à la conscience de l'Ordinaire de décider, selon les circonstances, quand il est permis et quand il est défendu de fréquenter les écoles publiques.*

“ Or si, dans un discours quelconque, il faut entendre les dernières déclarations de manière à les faire accorder avec ce qui a été dit antérieurement, au lieu de les y opposer, évidemment il ne convient pas et il n'est pas juste d'interpréter ces dernières propositions de façon à les mettre en contradiction avec les premières.

“ *Cela s'applique d'autant plus que l'intention de l'auteur des propositions n'était nullement obscure. Car, tout en soumettant ses*

propositions à la distinguée réunion de New-York, il a expressément manifesté (comme il appert par les minutes) son admiration pour le zèle pastoral dont les évêques de l'Amérique du Nord ont fait preuve en promulguant au troisième Concile de Baltimore, des décrets pleins de sagesse pour l'avancement de la cause de l'instruction de la jeunesse catholique. Il ajouta de plus que ces décrets, en tant que loi générale, doivent être fidèlement observés ; et que, *bien que les écoles publiques ne doivent pas être absolument rejetées, (attendu qu'il peut se présenter des cas, comme le Concile lui-même l'avait prévu, où il soit permis de les fréquenter), cependant il faut s'efforcer, par tous les moyens, de multiplier autant que possible les écoles catholiques et de les perfectionner.*

“ Toutefois, afin qu'il n'existe plus à l'avenir, dans une affaire d'une aussi grave importance, aucun sujet de doute et aucune divergence d'opinions, comme Nous l'avons déjà déclaré dans Notre lettre du 23 mai de l'année dernière, adressée à Nos Vénérables Frères l'Archevêque et les Evêques de la province ecclésiastique de New-York, ainsi de nouveau Nous déclarons, *autant qu'il en est besoin*, que l'on doit fidèlement observer les décrets que, conformément aux directions du Saint-Siège, les Conciles de Baltimore ont formulés touchant les écoles paroissiales, ainsi que tout ce qui a été prescrit touchant la même question par les pontifes romains, soit directement, soit par les Sacrées Congrégations.”

Ainsi, le pape Léon XIII n'inflige aucun blâme à son Délégué pour aucune de ses propositions ou de ses déclarations qui n'avaient rien de personnel ; et le pape, suivant nous, était d'autant plus forcé de les désavouer, si elles avaient été fausses, que ces déclarations et propositions étaient faites *au nom* du Saint-Siège et de l'Eglise en général. S'il ne l'a pas fait c'est qu'elle n'était en rien contraire à la doctrine catholique. Plus que cela, tout le monde a facilement compris que les propositions du délégué papal découlaient des instructions que celui-ci avait reçues à Rome avant

(Suite à la 6e page)